

International

DROITS DES FEMMES AUX NATIONS UNIES : QUEL BILAN ?

Ghislaine Toutain, Amandine Clavaud, Monique Halpern

14/06/2017

La soixante et unième session de la Commission de la condition de la femme (CSW61) de l'ONU s'est déroulée à New York du 13 au 24 mars 2017, réunissant cette année 8600 femmes et 150 délégations d'États membres, dont quatre-vingt-deux ministres. Pour la troisième année consécutive, la Fondation Jean-Jaurès a participé à cette manifestation annuelle consacrée aux droits des femmes dans le monde. Retour sur les actions de la CSW61.

En 2015, la réunion de la CSW59 coïncidait avec le vingtième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Pékin en 1995 et qui avait regroupé 180 pays et 17 000 participants. Il s'agissait donc de faire le point, vingt ans après, sur la mise en œuvre de la Déclaration et le Programme d'action de Pékin, sur les progrès accomplis et les défis qui restent à relever pour parvenir à l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes. Sans être directement organisatrice d'un *event*, la Fondation Jean-Jaurès avait participé à plusieurs événements, notamment ceux organisés par la Coordination du Lobby européen des femmes (CLEF) et le Lobby européen des femmes (LEF).

En 2016, la CSW60 avait pour thème principal « L'autonomisation des femmes en lien avec le développement durable ». Ce thème s'inscrivait dans le cadre de l'Agenda 2030 adopté en septembre 2015 par les Nations unies et qui fixe dix-sept objectifs de développement durable pour la planète (ODD) devant permettre de lutter contre les inégalités, l'exclusion et les injustices, de faire face au défi climatique et de mettre fin à l'extrême pauvreté. Parmi ses objectifs, un objectif autonome (ODD 5) est dédié à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles.

La Fondation Jean-Jaurès, en partenariat avec un certain nombre d'associations et d'institutions, a participé à l'organisation de trois *events*, deux *parallel* et un *side*, qui tous ont rencontré un grand succès, notamment celui initié par la CLEF qui s'est déroulé au siège de la représentation permanente de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) auprès des Nations unies. Il avait pour thème : « Respect des droits sexuels et reproductifs des filles et des femmes, y compris leur intégrité physique : pour garantir leur autonomisation dans le cadre du développement

durable ». Son objectif était de lancer un appel international pour la reconnaissance du caractère universel des droits sexuels et reproductifs. Le texte final de la CSW s'est tenu en retrait sur cette question, notamment sur l'avortement, conditionnant ces droits et leur universalité aux lois nationales de chaque pays. Il en a été de même pour la maîtrise de la sexualité, marquant ainsi un recul par rapport au texte final de la 58^e CSW.

La CSW61 : l'autonomisation économique des femmes dans le monde

En 2017, le thème prioritaire retenu par la CSW61 était « L'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution ». On ne peut que se réjouir du choix de ce sujet fondamental pour la liberté et l'autonomie des femmes, l'autonomie économique constituant la clef de voûte à partir de laquelle se décline l'ensemble de leurs possibilités d'être et de faire. Pourtant, dans le domaine de l'emploi comme dans les autres, l'égalité est loin d'être atteinte entre les femmes et les hommes dans le monde.

Quelques chiffres de l'Organisation internationale du travail

Le rapport « **Les femmes au travail. Tendances 2016** », publié en 2016 par l'OIT, note que la situation des femmes dans l'emploi au niveau mondial ne progresse pas vraiment. Entre 1995 (l'année de la conférence de Pékin) et 2015, « le taux mondial de participation des femmes à la population active est passé de 52,4% à 49,6% », constate l'OIT. Si en matière de santé et d'éducation, des progrès ont été enregistrés, ils ne trouvent pas leur prolongement sur le terrain de l'emploi. À l'échelle mondiale, les chances pour les femmes de participer au marché du travail demeurent de 27 % inférieures à celles des hommes. Ce n'est qu'en Europe du Nord, du Sud et de l'Ouest, précise encore le rapport, que les écarts de taux d'emploi se sont légèrement réduits avec l'arrivée constante de nombreuses femmes sur le marché du travail dans cette région, mais aussi du fait de la réduction du taux d'emploi des hommes liée au ralentissement économique.

Chômage et ségrégation professionnelle

Les femmes sont plus exposées au risque du chômage que les hommes, avec des taux de chômage mondiaux s'élevant à 5,5% pour les hommes et à 6,2% pour les femmes. À l'exception de l'Asie de l'Est, de l'Europe de l'Est et de l'Amérique du Nord, les taux de chômage masculins sont inférieurs à ceux des femmes dans toutes les régions du monde, avec les plus forts écarts entre les sexes enregistrés en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

La ségrégation professionnelle et sectorielle contribue grandement à creuser les écarts entre les sexes, à la fois en termes de nombre et de qualité des emplois. Les femmes qui travaillent sont surreprésentées dans un éventail restreint de secteurs et de professions. Dans les pays à revenu intermédiaire supérieur, plus d'un tiers des femmes est employé dans les services de commerce de détail ou de vente en gros (33,9%) et dans le secteur manufacturé (12,4%). Dans les pays à haut revenu, la principale source d'emploi pour les femmes se trouve dans le secteur de la santé et de l'éducation qui emploie près d'un tiers des femmes sur le marché du travail (30,6%). L'agriculture demeure le plus gros pourvoyeur d'emplois pour les femmes dans les pays à bas revenu ou à revenu intermédiaire inférieur. En Asie du Sud et en Afrique subsaharienne, plus de 60% des travailleuses sont toujours employées dans l'agriculture, souvent concentrées dans des activités à forte densité de temps et de main-d'œuvre, qui ne sont pas ou peu rémunérées.

Entre 1995 et 2015, l'emploi a progressé plus rapidement dans les économies émergentes; l'évolution nette des niveaux d'emploi était deux fois plus importante pour les hommes que pour les femmes (respectivement 382 millions et 191 millions), quel que soit le niveau de qualification exigé, indiquant que l'accès des femmes à plus d'emplois de meilleure qualité a cessé de progresser.

Une inégalité salariale persistante

En termes de salaire, les résultats du rapport confirment les précédentes estimations de l'OIT selon lesquelles, globalement, les femmes ne gagnent toujours que 77% de ce que gagnent les hommes. Le rapport précise que ces disparités salariales ne peuvent s'expliquer par les seules différences d'âge ou d'éducation. Cet écart peut être imputé à une sous-évaluation du travail accompli par les femmes et des compétences requises dans les secteurs ou professions dominés par les femmes, aux discriminations, et à la nécessité pour les femmes de faire des pauses dans leur carrière ou de réduire leur durée du travail rémunéré pour assumer des responsabilités familiales supplémentaires telles que la garde d'enfant. On observe certes de petits progrès dans la réduction des écarts salariaux entre les sexes, mais si les tendances actuelles se poursuivent, le rapport confirme qu'il faudra plus de soixante-dix ans pour résorber complètement ces écarts.

Travail domestique et activités de soins non rémunérés

Dans les pays à haut revenu comme dans les pays à bas revenu, les femmes continuent de travailler moins d'heures à titre rémunéré tout en effectuant l'immense majorité du travail domestique et des activités de soins non rémunérés. En moyenne, les femmes assurent au moins deux fois et demie plus de tâches domestiques et d'activités de soins non rémunérées que les hommes dans les pays pour lesquels ces données sont disponibles. Bien que l'écart entre les sexes demeure substantiel, il a diminué au fil du temps, essentiellement du fait d'une diminution du temps consacré par les

femmes aux tâches ménagères tandis que le temps voué à la garde d'enfants ne diminuait pas véritablement. Toutefois, quand on prend en compte la totalité du travail effectué, qu'il soit rémunéré ou pas, les femmes continuent de travailler un plus grand nombre d'heures au quotidien que les hommes.

De faibles retraites

Les handicaps accumulés par les femmes sur le marché du travail ont un impact considérable des années plus tard. En termes de pension de retraite, la couverture (à la fois juridique et réelle) est inférieure pour les femmes, ce qui se traduit par un écart global entre les sexes en matière de protection sociale. À l'échelle mondiale, la proportion de femmes ayant dépassé l'âge de la retraite qui perçoivent une pension est en moyenne de 10,6 % inférieure à celle des hommes. Globalement, les femmes représentent près de 65% des personnes ayant dépassé l'âge de la retraite (60 à 65 ans ou plus selon la législation nationale dans la majorité des pays) et qui ne touchent pas de pension fixe. Ce qui signifie que 200 millions de femmes âgées vivent sans revenu régulier assuré par une pension de retraite ou de réversion, contre 115 millions d'hommes.

La CSW61 et son déroulement

Antonio Guterres et Phumzile Mlambo-Ngcukan mobilisés pour les droits des femmes

Comme l'an dernier, la Commission de la condition de la femme de l'ONU a été ouverte par Phumzile Mlambo-Ngcuka, directrice exécutive d'**ONU Femmes**. Dans son intervention, elle devait confirmer la situation inégale des femmes dans l'emploi dans le monde décrite par l'OIT, insistant particulièrement sur la trop grande importance du travail domestique des filles et des femmes au détriment de leur éducation, du travail salarié et du développement économique mondial. « Nous voulons bâtir un monde du travail différent pour les femmes », a-t-elle affirmé, précisant que les filles doivent être encouragées à choisir des emplois dans les secteurs industriels, et particulièrement à participer à la révolution numérique, alors que seuls 18% des diplômés en sciences informatiques sont des femmes. « Il ne reste que treize ans pour que le Programme des Nations unies pour le développement durable à l'horizon 2030, qui définit un monde équitable, se mette en place », a-t-elle conclu.

Phumzile Mlambo-Ngcuka devait aussi noter qu'il y avait dix-sept femmes chefs d'État ou de gouvernement en 2016, contre dix-neuf en 2015. Les femmes ont remporté 22,3% des sièges lors des élections l'année dernière, en baisse par rapport aux 25% de 2015. « Ces résultats sont un signal d'alarme », a-t-elle souligné. « La voix des femmes continue à manquer là où ça compte le plus », a-t-elle ajouté.

De son côté, le nouveau secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, dans la séance plénière introductive, a déclaré soutenir l'action pour les droits des femmes défendus par les milliers de féministes réunies à New York. Conscient des obstacles actuels à leur plein développement, il a assuré les participantes de sa volonté de se battre pour renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes partout dans le monde et leur assurer une représentation paritaire dans tous les secteurs de la vie sociale, y compris au sein même de l'organisation des Nations unies. Par ailleurs, pour la première fois, un secrétaire général des Nations unies a participé à une réunion matinale de *debriefing* des ONG, au cours de laquelle il a réaffirmé que l'objectif central de la bataille à conduire était la réalisation de la parité à tous les niveaux.

Les thèmes abordés : travail et droits sexuels et reproductifs

Sans prendre en compte les *side events* qui se tiennent à l'intérieur du bâtiment onusien, pas moins de 385 ateliers ont été organisés à l'initiative des ONG hors de cette enceinte, malgré la tempête de neige du 14 mars 2017 qui a conduit l'ONU à fermer ses portes. En cohérence avec les thèmes principal et secondaire retenus cette année, la majorité des ateliers a porté sur les questions liées à l'autonomie des femmes par le travail, l'égalité salariale, les conditions de travail et l'analyse des emplois occupés par les femmes face aux changements du monde du travail, dans l'agriculture, les emplois domestiques ou encore les perspectives de carrière dans les grandes entreprises mais aussi dans les autres.

D'autres thèmes ont aussi été abordés, notamment celui des violences de tous ordres (sexuelles, conjugales, au travail, prostitution) à l'encontre des femmes, de façon cependant moins importante que l'an dernier, dont le thème secondaire portait sur « L'élimination et la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles ». Le sort des femmes migrantes, réfugiées et déplacées reste une préoccupation très présente parmi les ONG, de même que la justice, l'éducation des jeunes filles et, de plus en plus, les questions liées à la santé. Les ateliers consacrés à la recherche et aux études de genre demeurent très peu nombreux.

Enfin, la préoccupation des droits sexuels et reproductifs reste importante en raison des résistances – plus fortes encore que l'an dernier – que ce thème continue de susciter, en lien avec la poursuite de la montée en puissance des conservatismes, des populismes et des extrémismes religieux qui entendent remettre en cause la reconnaissance des droits des femmes comme des droits universels.

Des conclusions agréées élaborées avec la société civile mais contestées

Les conclusions agréées ont été élaborées de façon plus étroite que l'an dernier avec la société

civile. Toutefois, comme devait le souligner Laurence Rossignol lors d'un petit-déjeuner de travail, le 4 avril dernier à Paris (cf. *infra*), les négociations ont été difficiles. C'est la première fois, d'ailleurs, qu'il n'a pas été possible de réunir l'accord de tous les États sur un tiers des paragraphes du texte final, certains invoquant des clauses de souveraineté et de spécificité nationale. Plus encore que lors de la CSW60, les divergences sur le rôle des droits sexuels et reproductifs et sur l'impact de la liberté de l'avortement sur l'autonomisation économique des femmes ont témoigné de la régression de leurs droits à l'œuvre au niveau mondial, y compris au sein de l'Union européenne.

L'action de la France au niveau du gouvernement

En effet, comme chaque année, la France a participé activement aux travaux de la CSW61 à plusieurs niveaux, la délégation d'ONG françaises étant étroitement associée aux travaux des représentants officiels, ce qui n'est pas le cas pour tous les pays. La ministre Laurence Rossignol est intervenue à l'Assemblée générale et a notamment participé à quatre *side events*.

Le travail préparatoire de la délégation française

Comme l'an dernier, en prélude à la CSW, la ministre a réuni à la mission permanente de la France à l'ONU, autour d'une réunion de travail en présence de l'ambassadeur de France François Delattre, l'ensemble des ONG françaises composant la délégation française – dont la Fondation Jean-Jaurès faisait partie – présentes à New York. L'ambassadeur devait confirmer « la tentation de recul » sur les droits des femmes au niveau mondial et précisé le rôle de la France pour les droits des femmes au premier rang à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité de l'ONU. Il a précisé aussi que la France est membre du Conseil d'administration d'ONU-Femmes depuis 2016 (jusqu'en 2019).

La ministre Laurence Rossignol a réaffirmé que l'égalité entre les femmes et les hommes était la priorité de la France sur le plan intérieur comme au niveau diplomatique. Relevant l'intérêt du thème prioritaire pour l'autonomie des femmes, la ministre a expliqué qu'elle souhaitait aussi que les droits sexuels et reproductifs soient mieux pris en compte que l'an dernier dans la Déclaration finale.

La Fondation Jean-Jaurès, qui n'est pas une organisation féministe mais une fondation politique progressiste, était ainsi présente pour poursuivre son engagement en matière de défense des droits des femmes à la CSW pour la troisième année consécutive, aux côtés de la société civile et du gouvernement français.

La voix de la France à l'Assemblée générale des Nations unies...

Les droits sexuels et reproductifs ont été au cœur de l'intervention de la ministre Laurence Rossignol à l'Assemblée plénière de la Commission de la condition de la femme, affirmant la reconnaissance universelle des droits sexuels et reproductifs comme un préalable essentiel de l'autonomisation des femmes, conformément aux engagements pris dans le cadre du « serment de Paris », le 8 mars dernier. Le serment de Paris s'est achevé par la volonté exprimée des participants de rester unis et de s'opposer notamment à la remise en cause des droits sexuels et reproductifs. La ministre a encouragé les États membres de l'ONU à s'engager dans cette voie. Elle a également précisé que la France allait prendre sa part dans le mouvement « She Decides » qui a déjà réuni 181 millions d'euros en faveur des ONG internationales qui soutiennent l'avortement pour compenser la perte de fonds décrétée en janvier dernier par le président américain dans son décret anti-avortement. Le niveau d'attente et d'inquiétude était donc très élevé lors de cette CSW61.

... et dans les *side events*

La ministre Laurence Rossignol a porté la voix de la France au sein de quatre *side events*.

Le premier, organisé par **CARE France**, a porté sur le thème central de la CSW. L'association a rappelé qu'elle travaille depuis vingt ans sur l'amélioration de l'autonomisation économique des femmes à travers la promotion des Associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC). Ces associations permettent aux femmes d'épargner en commun et de disposer de ressources suffisantes pour développer des activités génératrices de revenus ou subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Cette autonomisation économique leur ouvre ensuite la voie vers une émancipation plus complète. Michaëlle Jean, secrétaire générale de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), a présenté le programme de promotion de l'emploi féminin par l'entrepreneuriat mis en place par l'OIF dans douze pays francophones d'Afrique subsaharienne. Laurence Rossignol a rappelé l'importance de l'éducation pour lutter contre les stéréotypes et les violences et permettre un meilleur accès des femmes à l'autonomisation. Elle a notamment déclaré : « il importe que l'ensemble des actions de développement prenne en compte la dimension « genre » et soit pensé en fonction de leur impact en faveur de l'autonomisation des femmes ».

Le deuxième *side event* a été organisé par la France, la Suède et **CAP international**. Il a porté sur les questions de prostitution et de trafics sexuels. Son objectif : partager des informations sur la réalité de la prostitution et de l'exploitation d'êtres humains au niveau mondial et rappeler que la prostitution est une forme de violence à l'égard des femmes et un obstacle à l'égalité entre les femmes et les hommes. La ministre suédoise des Droits des femmes Asa Regnér a précisé que la

Suède avait été le premier pays au monde à avoir adopté, en 1999, une loi pénalisant l'achat d'acte sexuel. Depuis, l'Islande, la Norvège, le Canada notamment ont fait de même. La loi française du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées prévoit également la pénalisation du client.

Laurence Rossignol a également participé à un *side event* consacré à l'endométriose, une maladie chronique peu connue, généralement récidivante et douloureuse qui touche une femme sur dix en âge de procréer et qui peut rendre infertile. C'est la première fois qu'un atelier sur ce thème se tenait dans le cadre de l'ONU. Dès sa nomination comme ministre des Droits des femmes, Laurence Rossignol avait agi « pour rendre visible ce qui est invisible pour les femmes ».

L'action de la Fondation Jean-Jaurès et de ses partenaires

« Avortement et contraception : des droits universels indispensables à l'autonomie des femmes » : pour le libre choix des femmes

La Fondation Jean-Jaurès, la **CLEF** et le **Planning familial** ainsi qu'un collectif d'associations, parrainé par la France, ont organisé le quatrième *side event*, auquel la ministre a participé. Ce *side event* « Avortement et contraception : des droits universels indispensables à l'autonomie des femmes » s'est inscrit dans la continuité du *parallel event* organisé par la CLEF et la Fondation Jean-Jaurès, lors de la CSW60 (cf. *supra*).

Force est de constater que le droit à l'avortement est en recul constant, même dans les pays – minoritaires – où il est autorisé. Ainsi en Europe, après l'Espagne, ce fut récemment au tour de la Pologne de tenter de le restreindre davantage encore. Aux États-Unis, à peine investi, Donald Trump a signé un décret qui rétablit l'interdiction de financer les ONG internationales pratiquant l'avortement et militant pour sa légalisation. En Amérique latine, la grande majorité des pays pratiquent une législation parmi les plus restrictives sur l'avortement, ce qui a d'ailleurs conduit l'ONU, en 2016, à demander aux pays touchés par le virus Zika d'autoriser l'accès des femmes à l'avortement et à la contraception. En Afrique et au Moyen-Orient, la situation est à peu près identique à celle de l'Amérique latine.

Cette situation entraîne, selon l'OMS, la mort de 47 000 femmes chaque année en raison de complications liées au recours à des pratiques dangereuses pour avorter. Elle constitue également un frein majeur à « l'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution », thème central de la 61^e session de la Commission de la femme. Il ne peut, en effet, y

avoir égalité des sexes dans l'emploi si les femmes ne peuvent maîtriser librement leur fécondité en accédant sans pression à l'avortement et plus encore à la contraception. Or, 225 millions de femmes dans le monde sont toujours dépourvues d'accès à la contraception.

Les droits sexuels et reproductifs sont des droits fondamentaux et universels qui conditionnent la réalisation effective des objectifs pour le développement durable (ODD) – et particulièrement le cinquième – adoptés par l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 2015 et qui sont entrés en vigueur en janvier 2016. Ils s'inscrivent aussi dans l'action conduite depuis sa création en 1969 par le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP).

C'est la raison pour laquelle nous avons organisé ce *side event*, sur cette question centrale du lien entre l'autonomisation des femmes et leur égalité avec les hommes dans le monde du travail et l'accès sans entrave à l'avortement, à la contraception et à des services sûrs de santé reproductive légale et abordable, comme le recommande d'ailleurs, en septembre 2016, un groupe d'experts des droits de l'homme des Nations unies.

Objectif

L'objectif de ce *side event* était double : d'une part, mettre en lumière le travail des instances internationales et des associations féministes sur le terrain en utilisant l'enceinte de l'ONU comme relais politique et médiatique. Il s'est agi, d'autre part, d'appeler à une mobilisation internationale pour la reconnaissance du droit universel des femmes à l'avortement et à la contraception, condition majeure à leur autonomie économique, sociale, politique et culturelle et à la réalisation effective de l'égalité entre les sexes dans tous les domaines.

Modéré par Françoise Morvan, présidente de la CLEF, et Véronique Séhier, co-présidente du Planning familial, la conférence a réuni des intervenantes de très haut niveau qui, chacune à leur tour, ont dressé un tableau précis de la situation de l'avortement dans leur pays respectif et dans le monde, notamment aux États-Unis et en Europe. Il a été ouvert par Laurence Rossignol qui devait rappeler qu'en France aussi, de façon plus insidieuse, « les mouvements réactionnaires utilisent les ressources du numérique pour diffuser une information qui, sous couvert d'une neutralité apparente, vise en réalité à les dissuader d'avorter ». La ministre a proposé que pouvoirs publics et société civile mettent en commun leurs expériences et leurs stratégies « pour faire barrage à toute régression et à continuer de porter de grandes avancées ». L'ambassadrice des Pays-Bas, Susan Blankhart, a exposé la genèse de l'initiative She Decides. Cette initiative résume bien la philosophie de ce *side event*, fondée sur la liberté des femmes à choisir leur vie en toute sécurité.

Les anti-IVG présentes

Ce *side event* a rencontré un grand succès et un vif intérêt de la part des participantes. Le débat a été très fructueux, les questions multiples. Nous pouvons nous interroger sur les raisons qui ont conduit les Polonaises à renoncer depuis la chute du Mur – avant de protester massivement aujourd’hui – à des droits fondamentaux comme l’avortement alors qu’ils étaient acquis sous le régime communiste.

Parmi les participantes se trouvaient des jeunes filles opposées à l’avortement. Les associations anti-avortement dirigées par les intégristes catholiques, évangélistes et musulmans ont été très présentes tout au long de la CSW. L’une de leurs représentantes a pris la parole et exposé sa position. La co-présidente du Planning familial, Véronique Séhier, concluant le *side event*, leur a répondu en réaffirmant que l’avortement et la contraception étaient les deux facettes d’un même droit pour les femmes, celui de décider d’être mères ou de ne pas l’être, de choisir sa vie, son ou sa partenaire et son rythme de vie.

La rencontre annuelle transatlantique : quel vote des femmes ?

Comme l’an dernier, la Fondation Jean-Jaurès, le PSE-Femmes et la FEPS ont organisé une rencontre réunissant des Américaines et des Européennes – chercheuses, expertes, responsables politiques – spécialisées sur les droits des femmes. Présidée par Zita Gurmai, présidente du PSE-Femmes et en présence d’Helena Dalli, ministre travailliste maltaise du Dialogue social, de la Consommation et des Libertés civiles dont le pays préside actuellement l’Union européenne, cette deuxième rencontre à New York dans le cadre de la CSW a permis de poursuivre le dialogue amorcé l’an dernier, quelques mois avant l’élection présidentielle américaine, alors que l’élection d’Hillary Clinton était encore une probabilité.

Les interlocutrices américaines ont dressé un tableau inquiétant de la situation des femmes après l’élection de Donald Trump, concernant particulièrement la question de l’avortement. Les Européennes les ont assurées de leur soutien total dans ce combat, d’autant qu’en Europe, on l’a vu, la menace de retours en arrière est loin d’être écartée. Face à ce constat, Zita Gurmai a souhaité que les échanges portent sur trois questions : comment impliquer davantage de femmes en politique ? Que font les partis politiques démocratiques pour s’opposer aux partis extrémistes ? Les femmes se sentent-elles représentées par les partis progressistes ?

La pertinence de ces questions reflète le fait qu’aux États-Unis, 42% des femmes ont voté pour Donald Trump (contre 54% pour Hillary Clinton), soit beaucoup plus qu’attendu et en dépit des propos misogynes tenus par le candidat républicain et de ses positions sur l’IVG pendant la

campagne.

Force est de constater que le même phénomène existe en Europe où, désormais, les partis populistes ou d'extrême droite, souvent dirigés par des femmes comme en Norvège, au Danemark et en France, recueillent plus de votes féminins qu'auparavant. Ainsi en France, depuis que les Françaises ont obtenu (tardivement) le droit de voter en 1944, leur vote est passé, au fil des ans, d'un vote majoritairement à droite à un vote majoritairement à gauche dans les années 1990, rejetant toutefois toujours le vote extrême. Depuis le début des années 2000, le vote des femmes tend à se rapprocher de celui des hommes, notamment en faveur du Front national, malgré la vision traditionaliste de la place des femmes dans la société que ce parti prône. Pour l'élection présidentielle de 2017, si au premier tour 25% des femmes (contre 23% des hommes) ont voté pour Emmanuel Macron, le vote des femmes pour le FN reste élevé (20%). Les raisons de cette situation sont à peu près identiques des deux côtés de l'Atlantique, à la fois socio-économiques (emplois précaires, chômage, faibles salaires) et sociétales (rejet de l'immigration).

Les partis démocrates et progressistes américains et européens doivent réfléchir ensemble à la façon de reconquérir cet électorat féminin « égaré ». Une nouvelle rencontre est prévue dans les prochains mois.

Focus sur le *parallel event* de l'association Regards de femmes

Il est bien sûr impossible de résumer l'ensemble des *parallel events* organisés par les ONG présentes. Retenons ici celui de l'association **Regards de femmes**, présidée par Michèle Vianès, intitulé « Les crises et les femmes, fenêtres d'opportunité ou menaces de régression? ». Après l'introduction de la présidente, qui a pointé « le risque de stagnation séculaire des économies [...] et celui de la régression des droits des femmes », les intervenantes ont tour à tour présenté des bonnes pratiques pour « une mutation efficace du monde du travail ». Celle-ci passe, pour elles, par le renforcement du leadership et de la participation des femmes, l'élargissement de leurs possibilités dans le monde du travail notamment dans les petites et moyennes entreprises, leur accès à un travail décent avec la mise en place de cadres normatifs et juridiques, ainsi que l'accompagnement des femmes rurales.

Au cours de cet atelier, les intervenantes ont dénoncé à nouveau les défis de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les pays où persistent les mutilations génitales féminines, les mariages forcés et précoces (comme au Mali), de même que notamment les conséquences dramatiques de la déscolarisation des filles, de la féminisation de la pauvreté ou encore de la subordination des femmes aux hommes.

Béatrice Ouin, notamment, a analysé le travail dans les domiciles privés, comme en écho aux propos tenus par la directrice exécutive d'ONU-Femmes, Phumzile Mlambo-Ncguka (cf. *supra*). Retraçant l'histoire du travail domestique, l'ancienne responsable syndicale a expliqué comment la transformation du travail gratuit effectué par les femmes à leur domicile en travail salarié leur avait permis de « sortir de la maison pour aller gagner leur propre argent ». Toutefois, ce travail domestique rémunéré est « atypique », a-t-elle précisé. Il constitue aujourd'hui, selon l'OIT, la forme d'emploi la plus mal payée, la moins bien protégée et la plus précaire. Le vieillissement de la population rendant de plus en plus nécessaire le travail dans les domiciles privés, il est essentiel pour progresser vers l'égalité professionnelle et donc de faire de ce travail une profession et d'en reconnaître la valeur. Béatrice Ouin explique qu'il faut « construire des parcours professionnels avec des formations, des diplômes et un déroulement de carrière. C'est la seule façon d'en faire un métier comme les autres ».

Conclusion

Un petit-déjeuner sous forme de bilan pointant quelques avancées positives

La ministre Laurence Rossignol a relevé, lors d'un débriefing de la CSW avec les ONG le 4 avril 2017, un certain nombre de points positifs issus de cette réunion annuelle à l'ONU : les termes « travailleurs du sexe » et « prostitution forcée » sont désormais bannis du vocabulaire onusien. CAP International a d'ailleurs noté l'importance, cette année, de la diplomatie abolitionniste.

Dans le domaine du travail, la question du travail invisible des femmes a été posée, de même que celle des violences dans ce domaine et la nécessité pour les femmes de s'engager massivement dans les industries du numérique. Par ailleurs, le thème retenu par la CSW61 a permis de renforcer les liens entre organisations syndicales et mouvements et ONG féministes.

Globalement, la France est apparue en pointe sur les droits et l'émancipation des femmes, affirmant ses positions et ses valeurs de laïcité et d'universalisme à tous les niveaux du débat.

Mais une unanimité des États membres de l'ONU de plus en plus difficile à trouver

Pour autant, l'idée centrale qui ressort de la CSW61 est le recul des droits des femmes dans le monde de façon générale, et plus particulièrement sur la question de l'universalité des droits sexuels et reproductifs. Cette année, un tiers des paragraphes de la déclaration finale (dite

« conclusions agréées »), élaborée avec la société civile, n'a pas été approuvée unanimement. Au sein même de l'Union européenne, des divergences se font de plus en plus sentir sur cette question (notamment de la part des gouvernements de la Pologne et de la Hongrie), l'affaiblissant sur le plan international dans la défense de ses valeurs.

À l'issue de l'adoption des conclusions, très en retrait, donc, sur la question des droits sexuels et reproductifs, la France a fait une déclaration sur cette question approuvée par vingt-et-un États membres de l'UE (Royaume-Uni compris) sur vingt-sept. « Nous croyons fermement que tous les individus ont le droit d'avoir le contrôle et de décider librement, et de façon responsable, de toutes les questions liées à leur sexualité, sans contrainte, sans discrimination ou violence. C'est une question de justice sociale », a précisé la France, au nom d'autres pays européens, en regrettant que ces éléments n'aient pas été pris en compte dans les conclusions agréées. Les ONG ont, à ce titre, salué la ministre Laurence Rossignol pour son action efficace au cours de la CSW61, mais aussi pour son engagement dans la défense des droits des femmes au sein de son ministère.

Dans ce contexte, l'annonce d'une Cinquième conférence mondiale suscite, dans le climat actuel, de la part des ONG, des craintes de remise en cause des acquis, notamment par rapport à la conférence de Pékin en 1995.

Les droits sexuels et reproductifs et leur caractère universel : pierre d'achoppement essentielle

Déjà l'an dernier, lors de la CSW60, le texte final était en retrait sur cette question, conditionnant les droits sexuels et reproductifs aux lois nationales. Cette année, les divergences se sont encore accentuées, certains pays comme les États-Unis refusant le langage agréé en la matière. Le recul est net sur l'IVG, victime de l'alliance des États-Unis, de la Russie, du Vatican, des mouvements « pro-choix » et de l'Organisation de la coopération islamique. Le courant porté par l'OIC existe aussi en France, où il a fortement critiqué le rapport gouvernemental français sur la mise en oeuvre en France de la Convention CEDAW. Pour les ONG présentes, il est indispensable de poursuivre sans relâche le combat contre le relativisme culturel et pour la liberté de toutes les femmes à choisir leur vie.

« Même si tout le monde n'est pas satisfait de certains éléments de l'accord final, nous avançons », a cependant assuré la Secrétaire générale adjointe pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, directrice exécutive d'ONU-Femmes, Phumzile Mlambo-Ngcuka. « Nous faisons des progrès pour faire comprendre que tous les enfants, garçons et filles, ont des droits égaux, et pour réduire la charge que doivent supporter les femmes, mères et filles », a-t-elle dit, en évoquant

« toutes les nuits passées à travailler ». Toutefois, quelques jours auparavant, devant les ONG présentes à la CSW61, Phumzile Mlambo-Ngcuka devait reconnaître que « les temps sont durs pour les femmes progressistes dans les pays hostiles aux droits positifs des femmes. Les ennemis sont très nombreux et il est important de savoir qui sont les ennemis des droits des femmes... 150 pays (sur 176) ont des législations contraires aux droits universels des femmes, affectant trois milliards de femmes et de filles dans le monde ».

Comme l'an dernier, la CSW61 a rencontré un faible écho médiatique, en France notamment. Pourtant, malgré les bémols que l'on peut y mettre, ce rendez-vous annuel des femmes du monde entier est un lieu d'échanges, d'informations, de contacts qui, au-delà de la seule question des droits des femmes, mesure l'état d'avancée ou de régression de la démocratie dans le monde.

Sur la question des droits des femmes, les résistances se renforcent à l'autonomisation des femmes dans le monde entier sous la pression toujours plus forte des conservatismes et des extrémismes religieux. Et ce n'est pas l'élection récente de l'Arabie saoudite par le Conseil économique et social de l'ONU parmi les quarante-cinq membres de la Commission de la condition de la femme à partir de 2018 (et pendant quatre ans) qui constitue un élément de réjouissance

En France, nous pouvons regretter que le nouveau gouvernement français, bien que paritaire, n'accorde aux droits des femmes qu'un secrétariat d'État et non plus un ministère à part entière.

Quoi qu'il en soit, la Fondation Jean-Jaurès et ses partenaires de longue date entendent poursuivre le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes en s'appuyant sur les valeurs de laïcité, d'universalisme des droits des femmes et de liberté de choix de leur vie et d'aller et venir en toute sécurité. Après l'affaire récente du quartier de La Chapelle-Pajol à Paris, où les femmes sont victimes d'agressions sexistes régulières, la Fondation va poursuivre la réflexion qu'elle a engagée notamment avec la CLEF sur la question émergente et urgente de la place des femmes dans l'espace public urbain. Après Lisbonne, c'est à Naples que se tiendra en septembre 2017 la prochaine étape du tour d'Europe des bonnes pratiques et d'échanges d'expériences pour rendre la ville plus sûre, plus familière et plus amicale aux femmes.

La Fondation Jean-Jaurès poursuit ainsi sa vocation, depuis sa création, à défendre sans relâche l'égalité entre les femmes et les hommes, gage d'une société démocratique.